

Séance du jeudi 22 juillet 2021 à 18h45

Date de convocation : Jeudi 15 juillet 2021

Ordre du jour :

- **Personnel communal**
- **Participation financière CFA interprofessionnel**
- **Admissions en non-valeur**
- **Convention appel à projets socle numérique dans les écoles élémentaires**
- **Communauté de communes : modifications statuts**
- **Informations et Questions Diverses**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux juillet à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - M. DANGER - Mme BLANCHETIÈRE – M. BRIANDET - M. DUPRÉ - M. DUBOIS - Mme OUVRAT - Mme BRISSET - M. OZANNE (19h20) – Mme LATREILLE – Mme ASTIER-BOURBON

Absents excusés ayant donné procuration : Mme LOUPIAS (M CHESNEAU) – M. COURTEAUX (Mme LHUILIER) – Mme COURTEAUX (Mme BLANCHETIERE)

Absents : M. VINCENT – M CRIBELIER

Mme SAINSON Katia a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2021 est approuvé.

DSIL – Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents que la demande de DETR 2021 n'a pas aboutie.

En effet, les projets pour lesquels les deux subventions DETR et DSIL globale ont été demandés sont sans suite. Cependant, il convient de prendre une nouvelle délibération pour demander la globalité de la subvention DSIL sur le projet de réhabilitation de la future boulangerie, soit 22.60 % du projet.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le dépôt de demande de subvention au titre de « la dotation de soutien à l'investissement local » pour la réhabilitation de la future boulangerie
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisations des opérations.

PERSONNEL COMMUNAL

CRÉATION DE DEUX POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)

Monsieur le Maire communique aux membres présents les renseignements pris auprès de Pôle Emploi quant à l'établissement de contrats aidés en « Parcours Emploi Compétence » depuis le 1^{er} janvier 2018, ainsi que les modalités de recrutement.

Considérant le départ en retraite d'un agent au service scolaire et le remplacement d'un agent bénéficiant d'un contrat « accroissement temporaire d'activité » aux services techniques

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- le recrutement de deux agents à temps plein par le biais de contrats « Parcours Emploi Compétences » (PEC) après accord préalable de Pôle Emploi, aucune signature ne pouvant être rétroactive
- autorise Monsieur Le Maire à procéder aux recrutements, à signer les contrats ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

PERSONNEL COMMUNAL

ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION DE LOIR-ET-CHER (2022-2025)

Monsieur Le Maire rappelle aux membres l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriales et le décret n°86-552 du 14 mars 1986 et expose que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats de la consultation organisée courant du premier semestre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (14 pour/2 abstentions), décide :

- adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires (2022-2025) souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher
- assureur Groupama Paris Val de Loire / Courtier SIACI Saint Honoré
- de résilier le contrat chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois
- d'autoriser le Maire à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

PARTICIPATION FINANCIERE AU CFA INTERPROFESSIONNEL DE BLOIS

Mme Katia SAINSON, adjointe au maire informe les membres du conseil municipal présents que le Centre de Formation des Apprentis de Loir-et-Cher a envoyé en date du 15 juin 2021, une demande de participation financière pour 5 apprenants domiciliés sur la commune.

Pour rappel, la liste des apprentis a été demandée à plusieurs reprises au CFA au cours du premier trimestre scolaire 2020/2021 et avant le vote des subventions.

Après exposé et en avoir délibéré, conseil municipal décide : (16 contres / 1 abstention)

- de ne pas donner suite favorable à la demande de participation financière du CFA pour l'année 2021, pour non-respect des délais de demande.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Mme Katia SAINSON, adjointe au maire informe le conseil municipal présent que la direction générale des finances publiques de Contres, a transmis l'état de présentation d'admission en non-valeur n° 4979260132,

Considérants que le comptable du Trésor a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer certaines créances de la commune auprès des débiteurs et que ces derniers, soit sont insolvables, soit ont disparu, soit n'ont pas d'adresse connue ou que le montant des restes à recouvrer est inférieur aux seuils de poursuites.

Le montant total des titres à admettre en non-valeur pour l'exercice 2021 s'élève à 243.60 €. Détail : 168 € de classe de neige et 75.60 € de cantine

L'admission en en non-valeur donne lieu à un mandat émis à l'article 6541 du budget.

Les crédits nécessaires ont été ouverts à cet effet lors du vote du Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- d'approuver la demande de la Trésorerie de Contres et de procéder aux écritures comptables
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

CONVENTION APPEL A PROJETS SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ECOLES ÉLÉMENTAIRES

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal présents que le projet « socle numérique dans les écoles élémentaires » a été retenu par la commission nationale de sélection (courrier du 17 juin 2021)

L'aide de l'État est comprise entre 50% et 70% selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y afférant et à la bonne exécution de ceux-ci

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS – MODIFICATIONS DES STATUTS

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal présents que vu l'arrêté préfectoral de Loir-et-Cher n°41-2018-11-26-006 du 26 novembre 2018 portant création de la commune nouvelle Le Controis-en-Sologne issue de la fusion des communes de Contres, Feing, Fougères-sur-Bièvre, Ouchamps et Thenay Il convient aux autres communes membres de délibérer sur le changement de statuts notamment sur les compétences optionnelles suivantes :

- Création et gestion de maisons de services au public
- Création et gestion d'Espaces France Services

Les compétences facultatives suivantes :

- Validation du projet d'une maison de service publique et Selles-sur-Cher et de son annexe à Meusnes répondant aux critères suivants :
 - o Lutte contre la désertification médicale
 - o Maîtrise d'ouvrage assurée par la Communauté des Communes
 - o Cohérence avec structures existantes à l'échelle du territoire
 - o Validation par l'Agence Régionale de santé

Les compétences obligatoires :

Développement économique : la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales comme suit : est intérêt communautaire le soutien financier aux communes membres pour la création et le maintien du dernier commerce alimentaire.

Le conseil municipal présent, après en avoir délibéré décide à l'unanimité la modification des nouveaux statuts de la Communauté des communes Val de Cher Controis

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle que Val de Loire numérique avait proposé à la commune la pose d'une borne wifi gratuitement, après renseignement pris il s'avère que la commune devra prendre à sa charge un contrat de maintenance de 106 € HT par an pour l'entretien du matériel. (Aucune décision n'est encore décidée)

Mr Christian LEMENAGER a envoyé un courrier à l'ensemble du conseil municipal, demandant à pouvoir ajouter les dates sur la plaque des anciens combattants

Après en avoir discuté, le conseil municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande. En effet, la plaque ainsi que les écritures ayant été validé en 2018 avant sa pose la commune ne souhaite pas supporter d'autres frais supplémentaires.

La commune va publier une annonce officielle concernant la recherche d'un boulanger pour une ouverture souhaitable pour Pâques 2022, cette annonce se fera auprès de la chambre des métiers et dans la nouvelle république

Suite aux dernières annonces gouvernementales, le cinéma de plein air sera déplacé de la cour de l'école primaire vers le terrain multisport

Nous attendons les réponses de la Communauté de Communes et de la Préfecture.

Mme OUV RAT demande s'il y a besoin de main d'œuvre pour la mise en place des chaises, ... la réponse est oui à partir de 19h30.

Le club de foot de Meusnes demande la possibilité de s'entraîner au stade de Châtillon-sur-Cher, M. CHESNEAU se renseigne auprès du CFS sur le planning d'utilisation du stade.

Monsieur Le Maire précise que le logement et le garage avenue Aristide Romestant (à côté de la mairie) vient d'être loué.

Le prochain conseil municipal est fixé au 09 septembre 2021

La séance est levée à 19h50.